

COMMUNE DE CRISENOY
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt, le lundi 29 juin à 20 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Hervé JEANNIN, Maire, Evelyne MICHEL, Martine GONCALVES, Thomas BERTHON, Francky MÉHAUT, Adjoint au Maire, Josette VALÉRY, Marion ROY, Evelyne LAGGIA, Murielle MARIÉ, Sandji XAVIER, Monique LÉGER, Catherine BONGIBAUT, Alain BLESSING, Jean-Pierre FERNANDES, Isabelle LIEUREY.

Madame Martine GONCALVES a été nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2020,

Approbation des travaux liés à des projets prévus au budget 2020 et leur financement.

Le Conseil Municipal commence à 20 heures 30 minutes.

M. Le Maire informe le conseil municipal du décès de M. Edmond KANDULA le jour même à 81 ans. Il précise que M. KANDULA a appartenu à la FNACA, qu'il a été de nombreuses années garde-champêtre à Crisenoy et fut très souvent bénévole dans notre village. M. Le Maire demande une minute de silence en hommage à M. KANDULA.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 JUIN 2020

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 juin 2020.

APPROBATION DES TRAVAUX LIÉS A DES PROJETS PRÉVUS AU BUDGET 2020 ET LEUR FINANCEMENT

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de financement auprès de la Banque Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour financer les travaux de la réfection de la rue des Buttes et les toitures de la Salle Polyvalente et de l'Ecole maternelle. Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 271 724 Euros. Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil Municipal le 22 juin 2020.

Le premier prêt aura pour objet de financer la partie restant à la charge de la Commune après déduction des subventions et compensation du FCTVA.

Le second prêt, dit « prêt relais » aura pour objet le préfinancement des subventions à hauteur de 70% et de la TVA inhérentes au projet.

M. Le Maire donne la parole à Mme Evelyne MICHEL qui expose au conseil municipal les caractéristiques des prêts proposés par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE. Elle précise que le remboursement de la TVA intervient actuellement en moyenne au bout de deux ans alors que notre commune pourrait prétendre à un remboursement à un an. Mme MICHEL va solliciter les services de la préfecture en vue de raccourcir ce délai.

Prêt n°1 : Prêt à Moyen Terme

- Montant : 88 243 Euros
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0.85 %
- Déblocage : sous 6 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 100 €

Prêt n°2 : Prêt en avance TVA et subventions

- Montant : 183 481 Euros
- Durée : 36 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Taux : variable
- Index de référence : Euribor 3 mois, si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- Marge sur index : 0.65 %
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- Commission de mise en place : 183 €

Le remboursement du capital s'inscrit au budget d'investissement de la commune, le versement des intérêts figurent sur le budget de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve à l'unanimité des membres présents le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander au CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution de deux prêts destinés au financement de cet investissement.

La Commune de Crisenoy s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Crisenoy s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à M. Le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

AFFAIRES DIVERSES

Ressources humaines

M. Le Maire annonce le départ d'un agent technique municipal au 1er juillet 2020. Il précise qu'un processus de recrutement se met en place.

Gens du voyage

M. Le Maire fait un point sur l'état d'avancement de la procédure d'expulsion des gens du voyage :

- constat de la gendarmerie et de lui-même effectué le jour de leur arrivée, le dimanche 21 juin,
- constat d'huissier et dépôt de plainte pour occupation illégale du terrain le lundi 22 juin,
- en attente de l'arrêté préfectoral de mise en demeure qui aurait dû être réalisé sous 48h par la préfecture,
- malgré et compte tenu d'un recours possible devant le tribunal administratif, le départ des gens du voyage devrait logiquement intervenir au plus tard le dimanche 5 juillet.

Opération Enlèvement et Broyage des végétaux »

M. Le Maire rappelle l'organisation de l'opération « Enlèvement et Broyage des végétaux » du samedi 5 juillet 2020 (celle-ci avait été reportée suite à l'arrivée des gens du voyage) :

- dépôt d'une benne de 15m³ à l'intérieur de l'actuelle station d'épuration,
- opération de broyage encadrée par des élus et un employé communal formés à l'utilisation du matériel.

Site internet

M. Le Maire indique que Mesdames Murielle MARIÉ et Marion ROY vont faire une formation concernant l'utilisation, les changements de version et les mises à jour des contenus du site internet de la commune

Vidéo-protection

M. Le Maire rappelle qu'il avait proposé l'étude de l'installation d'une vidéo-protection début 2019 mais que le conseil municipal de l'époque n'avait pas souhaité qu'une étude soit réalisée.

Depuis, cette possibilité est à l'étude et compte tenu du grand nombre d'investissements en 2020, il est proposé un étalement sur 3 ans d'une telle installation afin de répartir la charge financière pour la commune en obtenant des subventions.

Une première tranche de 12 000 € pourrait avoir lieu en 2020 puis deux autres en 2021 et 2022, toutes subventionnées.

Suite à l'étude, les devis sont demandés actuellement. La validation de ce projet par la gendarmerie est une obligation, notamment pour percevoir des subventions. C'est le projet global qui sera proposé à la validation afin de ne pas y revenir chaque année.

Regroupement Pédagogique Intercommunal

M. Sandji XAVIER demande s'il est envisageable de décaler les horaires de sortie des écoles.
Mme Evelyne MICHEL précise que c'est DARCHE GROS qui nous impose les horaires

Covid-19

M. Thomas BERTHON constate que les mesures de distanciation sont de moins en moins respectées devant l'école par les parents.

M. Le Maire précise qu'un rappel sera fait.

La séance est levée à 21 h 20